

Subventions pour les besoins des élèves en 2013-2014

SÉANCE D'INFORMATION TECHNIQUE

OBJECTIF

- Fournir aux conseils scolaires et autres intervenantes et intervenants clés un aperçu des principales nouveautés associées aux Subventions pour les besoins des élèves (SBE) en 2013-2014.

Promulgation des règlements sur les SBE

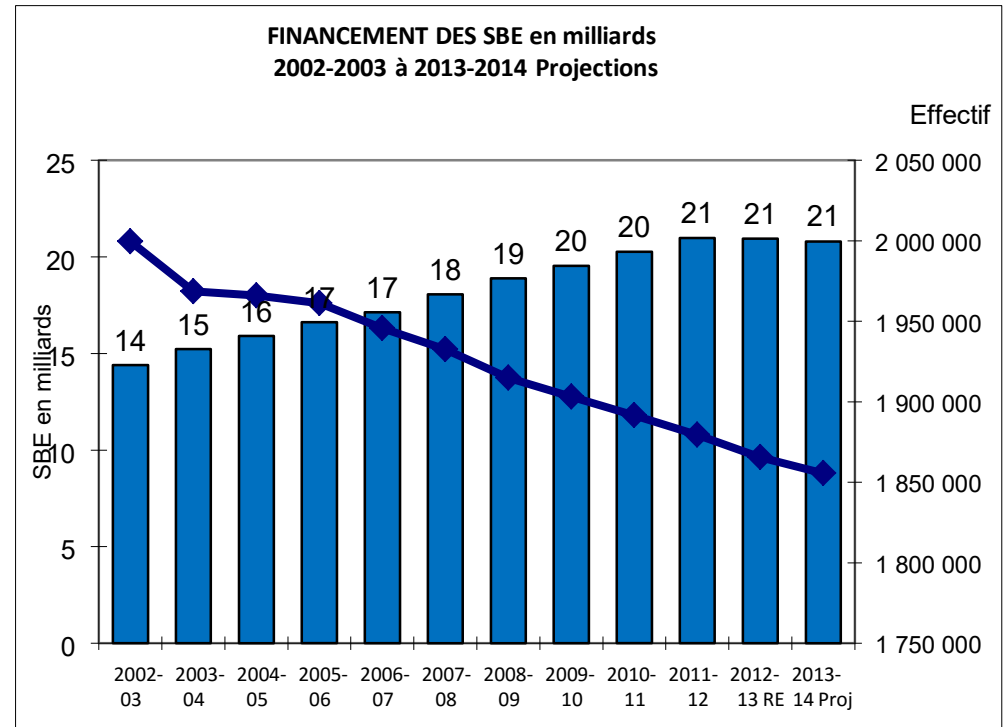
- Le lieutenant-gouverneur en conseil a promulgué les règlements sur les SBE de 2013-2014.
- Ces règlements touchent notamment au financement des SBE, au règlement lié aux frais et à l'effectif quotidien moyen.
- De plus, le lieutenant-gouverneur en conseil a apporté plusieurs modifications techniques aux règlements approuvés au cours des années antérieures.
- Les montants des allocations accordées à chaque conseil dans le cadre des Subventions pour d'autres programmes d'enseignement (APE) et pour le Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants (PAJE) seront aussi annoncés aujourd'hui afin que les conseils disposent d'autant de renseignements que possible pour établir leur budget.

Contexte des SBE de 2013-14

- Le gouvernement demeure résolu à équilibrer le budget d'ici 2017-2018.
- Nous en sommes maintenant à la deuxième année de l'entente-cadre sur les conventions collectives, et les modifications apportées aux SBE de 2013-14 appuient les mesures d'économie et l'amélioration de l'efficacité, deux composantes importantes de cette entente-cadre.
- Les SBE comprennent aussi des changements visant à mettre en œuvre la politique concernant le seuil de 34 crédits, une mesure d'économie prévue dans le budget de l'an dernier.
- Encore une fois cette année, nous remédions aux pressions imprévues exercées sur les coûts grâce à des augmentations ciblées des SBE.

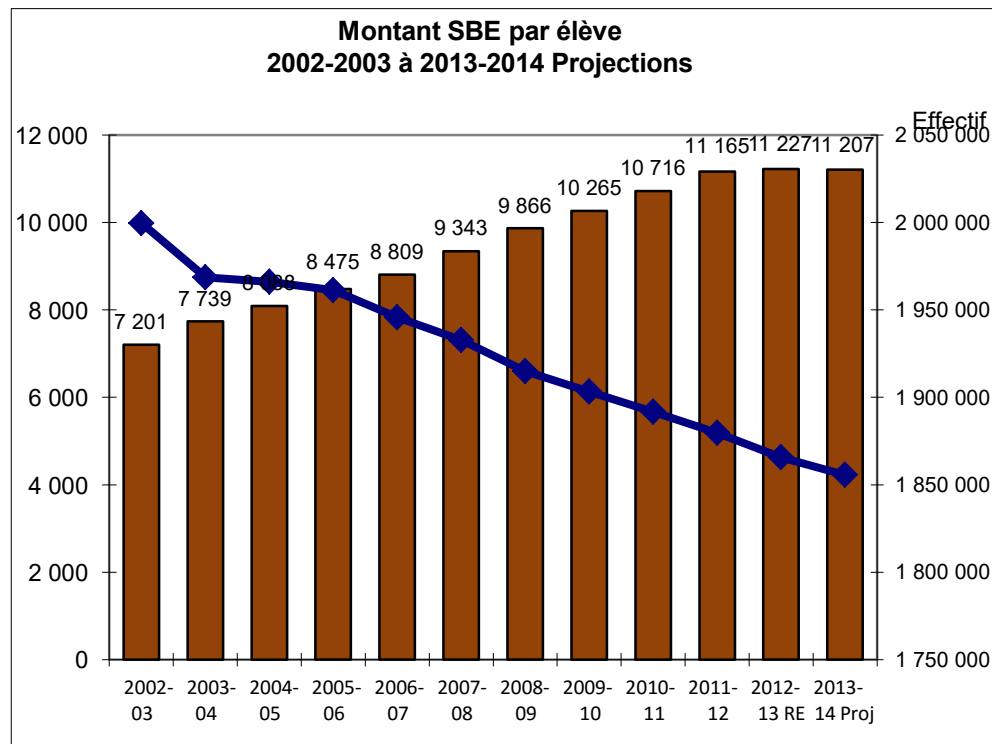
Aperçu – Financement total du fonctionnement

- Selon les prévisions, les SBE en 2013-2014 s'élèveraient à environ 21 G\$, soit à un niveau semblable à celui de 2012-2013.
- Toutefois, le financement des conseils scolaires s'accroît d'année en année de 0,8 %, si l'on tient compte du financement PAJE.
 - Ce niveau de financement correspond à une augmentation de 6,4 G\$ (44 %) du financement de fonctionnement par rapport à celui de 2002-2003.



Aperçu – Montant par élève

- Le montant par élève devrait atteindre 11 207 \$ en 2013-2014.
 - C'est une baisse de 20 \$ par rapport à 2012-2013, mais une hausse de 4 006 \$ (55,6 %) par élève comparativement à 2003.



Entente-cadre sur les conventions collectives

Progression dans la grille

- Le report de la progression dans la grille au 97^e jour sera à nouveau mis en place en ajustant l'Allocation au titre du volet Qualifications et expérience du personnel enseignant.

Jours de congé sans paie

- Le Ministère réduit de 1,5 % les repères salariaux du personnel enseignant, des directions d'école et des directions adjointes pour récupérer les économies associées aux trois journées pédagogiques sans paie pour 2013-2014.
- Le financement pour le personnel non enseignant visé ou non par une convention collective ne sera pas ajusté en fonction de la journée de congé sans paie.

Jours de congés de maladie supplémentaires

- Conformément à l'entente-cadre actuelle, les repères de financement de 2013-2014 pour le personnel enseignant suppléant ont été majorés pour appuyer les changements apportés au régime de congés de maladie.

Entente-cadre sur les conventions collectives (suite)

Élimination progressive des gratifications de retraite

- Le Ministère continuera de réduire les repères de financement des avantages sociaux dans le cadre de l'élimination graduelle des gratifications de retraite.
- Comme en 2012-2013, tous les repères des avantages sociaux dans le cadre des SBE seront diminués dans cette optique.
- Cette baisse de 0,167 % des repères des avantages sociaux dans les subventions de base sera appliquée également aux repères des avantages sociaux relatifs aux Subventions à des fins particulières.
- En 2013-2014, ce pourcentage sera légèrement plus élevé afin que les jours de congé sans paie n'aient pas d'incidence sur le financement des avantages sociaux (qui correspond à un certain pourcentage du salaire).

Entente-cadre sur les conventions collectives (suite)

- À la lumière des échanges avec nos partenaires en éducation, nous fournirons des fonds supplémentaires aux conseils scolaires pour gérer les pressions relevées à la conclusion des discussions relatives à l'entente-cadre sur les conventions collectives.
 - Un versement unique, fondée sur la formule établie dans les règlements, pour les congés de maladie non acquis qui n'ouvrent pas droit aux gratifications de retraite.
 - L'établissement d'un seuil de 10 années de service qui s'appliquent à l'ensemble des conseils pour le versement de gratifications de retraite.
 - Le financement de crédits annuels de congés de maladie mobiles qui passeront de 90 à 100 % du salaire.
- Remarque : les fonds seront alloués aux conseils en fonction des dépenses déclarées en cours d'exercice.
- Par ailleurs, des fonds sont offerts pour couvrir l'augmentation des frais associés au personnel enseignant suppléant dans le cadre du nouveau régime de congés de maladie.

Seuil de 34 crédits

- Le gouvernement a annoncé précédemment une stratégie quadriennale visant les écoles secondaires, laquelle débutera à l'année scolaire 2013-2014.
- Au cours de la dernière année, nous avons travaillé en étroite collaboration avec le secteur de l'éducation pour élaborer une méthode viable de mise en œuvre.
- À la lumière de ces travaux, le gouvernement a établi les trois composantes principales de cette stratégie :
 1. Modification des politiques et des programmes en vue de favoriser l'obtention d'un diplôme en quatre ans;
 2. Amélioration de l'accessibilité des études à temps partiel;
 3. Financement différencié.

Seuil de 34 crédits (suite)

- Dans le cadre de l'approche de financement différencié, les crédits dépassant le seuil de 34 crédits seront intégrés à la nouvelle catégorie de crédits excédentaires de l'EQM des écoles de jour et seront financés au taux de l'éducation permanente.
- Les conseils ont déjà reçu des renseignements sur le seuil de 34 crédits par l'intermédiaire de diverses notes de service. De plus amples détails sont également présentés dans le document *« Instructions techniques pour la mise en œuvre de la politique concernant le seuil de 34 crédits »*, qui est disponible sur le site Web du Ministère.
- Le Ministère a présenté également sur son site Web des questions et réponses destinée aux élèves.

Suivi de l'évolution des coûts

Fonctionnement des écoles

- La portion non relative au personnel du repère de financement de l'Allocation pour le fonctionnement des écoles sera une fois encore accrue de 2 % afin d'aider les conseils scolaires à gérer l'augmentation du prix d'éléments essentiels et des assurances.
- Comme l'an dernier, nous augmenterons aussi les fonds pour aider les conseils à assumer les coûts en électricité. Au total, les repères des coûts en électricité augmenteront de 7,9 %.
- Cette hausse porte le total du financement pour le fonctionnement des écoles à 1,99 G\$, ce qui représente une hausse de 38 % depuis 2002-03.

Suivi de l'évolution des coûts

Transport

- Le repère des coûts associés à la Subvention pour le transport des élèves sera majoré de 2 % en 2013-2014 pour tenir compte de l'augmentation des frais d'exploitation.
- Cette hausse sera déduite des surplus des fonds affectés au transport des conseils de l'année 2012-2013.
- Grâce à cette amélioration, la Subvention pour le transport des élèves s'élèvera à 860,7 M\$, ce qui représente une hausse de 231,5 M\$ (37 %) depuis 2002-03.

Suivi de l'évolution des coûts

Contributions à l'OMERS

- En juillet 2010, le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS), représentant la majorité du personnel non enseignant, a annoncé une hausse des cotisations de 2,9 % sur trois ans, à partir de 2011.
- Pour pallier cette hausse, 21 M\$ ont été alloués rétroactivement au titre des SBE pour l'année 2010-2011, auxquels s'ajoutent 50 M\$ pour l'année 2011-2012, et 29 M\$ pour 2012-2013.
- Dans cette même optique, le Ministère alloue des fonds supplémentaires de 9 M\$ en 2013-2014 pour aider les conseils à s'adapter pour la dernière année de cette augmentation.

Financement des immobilisations

- Pour la troisième année consécutive, le Ministère fournit :
 - un financement de 150 M\$ pour la réfection des écoles grâce à l'Allocation pour l'amélioration de l'état des écoles;
 - un financement de 40 M\$ pour financer le déplacement, la location et l'acquisition de classes mobiles, ainsi que la location de locaux d'enseignement permanents;
 - un financement pour soutenir l'acquisition de terrains en prévision de la construction de nouvelles écoles ou de l'agrandissement d'écoles selon les besoins.

Modifications techniques

- D'autres modifications techniques ont été apportées pour actualiser les allocations. Voici les principales :
 - Mise à jour des approbations de demandes de financement pour des immobilisations liées à PAJE, à des projets d'immobilisations prioritaires et à des achats de terrains;
 - Nouvelle version du tableau de l'Allocation au titre du volet Besoins élevés en 2011-2012 adaptée à l'EQM final de tous les conseils scolaires;
 - Actualisation de la liste d'écoles admissibles à la Subvention de base pour les écoles pour l'année scolaire 2012-2013;
 - Modification de l'effectif minimal pour une école (plus de zéro).
- Ces modifications de forme visent les règlements suivants :
 - SBE – Subventions générales pour les années scolaires 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013;
 - Règlements sur les frais pour 2012-2013;
 - Règlements relatifs aux crédits de congés de maladie et à la compensation des crédits de congés de maladie.

Responsabilité

- Nous sommes conscients que les conseils auront du mal à équilibrer leur budget tout en intégrant les mesures d'économie.
- Toutefois, le compromis fait partie de tout bon processus d'établissement de budget, et il est essentiel que les conseils scolaires préservent les programmes et services qui soutiennent la Stratégie visant la réussite des élèves du gouvernement.
- Au cours de l'été ou de l'automne, nous prévoyons consulter les intervenantes et intervenants du secteur pour déterminer les mesures à prendre pour améliorer la transparence relativement aux fonds octroyés à des fins particulières.

Investissements ne s'inscrivant pas dans le cadre des SBE

- Comme par le passé, le gouvernement continuera d'appuyer d'autres initiatives dans le domaine de l'éducation qui contribuent à améliorer le rendement des élèves, notamment PAJE, en consentant des investissements ne s'inscrivant pas dans le cadre des SBE.
- Des précisions seront annoncées aujourd'hui concernant les initiatives financées par des paiements de transfert provenant de la Subvention pour d'autres programmes d'enseignement (APE), ainsi que les initiatives PAJE.

Subvention pour d'autres programmes d'enseignement

- Pour aider les conseils à planifier leur budget pour la prochaine année scolaire, le Ministère confirme aujourd'hui l'allocation de 182,5 M\$ pour maintenir les initiatives prioritaires en matière d'éducation.
- De ce montant, 123,8 M\$ ont été attribués selon les besoins de chaque conseil. Une note de service à ce sujet sera envoyée aujourd'hui.
- L'allocation des 58,7 M\$ qui restent se fait par programme, et les conseils recevront leurs allocations plus tard au courant de l'année.

Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants – Fonctionnement

- Le montant des allocations pour PAJE versées aux conseils et leurs cibles approuvées en matière d'élèves seront annoncés aujourd'hui.
- Au cours de l'année scolaire 2013-2014, PAJE sera financé en fonction de montants repères par élève, lesquels sont déterminés d'après les repères des SBE.
- Le financement accordé à chaque conseil pour les volets Besoins élevés et Équipement personnalisé dans le cadre des programmes et services de l'éducation de l'enfance en difficulté, pour la demi-journée additionnelle PAJE, continuera d'être fourni par paiement de transfert de la Subvention APE.
- Il est projeté qu'une somme totale de 962,6 M\$ servira à supporter 183 872 élèves au sein de PAJE en 2013, ce qui représente une augmentation de presque 320 M\$ par rapport à 2011.
- Les ententes pour les paiements de transfert de la Subvention APE pour 2013-2014 devraient suivre sous peu.

Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants – Immobilisations

- Les SBE en 2013-2014 comprennent des fonds qui seront accordés dans le cadre de l'Allocation pour les premiers aménagements et les rénovations mineures liés à la 5^e année de la mise en œuvre de PAJE.
 - Cette allocation devrait permettre d'offrir un montant supplémentaire de plus de 31 M\$ aux conseils scolaires pour le financement des immobilisations associées à PAJE.
- Les changements apportés aux SBE de 2012-2013 reflèteront les demandes de projets d'immobilisations approuvées pour PAJE dans le cadre du Programme d'immobilisations prioritaires, et appuieront les comités d'examen des installations (CEI) mis sur pied au cours des derniers mois.
 - Ces demandes approuvées se chiffrent à près de 68 M\$, et les SBE de 2013-2014 tiendront compte de ces fonds.
- Pour 2013-14, les conseils scolaires recevront au total plus de 1,45 G\$ pour le financement des immobilisations requises dans le cadre de PAJE.

Date limite des soumissions

- Le Ministère a fixé les dates suivantes pour la présentation des rapports financiers au cours de l'année scolaire 2013-2014.
 - **28 juin 2013:** Prévisions budgétaires du conseil scolaire pour 2013-2014
 - **15 novembre 2013:** États financiers du conseil scolaire pour 2012-2013
 - **29 novembre 2013:** Prévisions de l'effectif du conseil scolaire pour 2014-2015
 - **13 décembre 2013:** Prévisions budgétaires révisées du conseil scolaire pour 2013-2014
 - **15 mai 2014:** Rapport financier du conseil pour la période allant du 1^{er} septembre 2013 au 31 mars 2014
- Le Ministère s'attend à ce que les formulaires relatifs aux prévisions budgétaires soient disponibles sur le Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE) à la mi-avril 2013.

Conclusion

- Le Ministère et le secteur de l'éducation continuent de vivre des moments difficiles.
- Il reste encore du travail à faire, et vos précieux conseils et votre soutien seront les bienvenus au cours des prochains mois.